- 15. Les modifications suivantes doivent être apportées à l'annexe B de la Convention:
- 1. Dans toute l'annexe B, remplacer les mots «numéro d'ordre de la (des) citerne(s)» par «numéro d'ordre de la (des) citernes(s) en cause.»
- 2. Dans le formulaire Ia), remplacer les mots «emplacement ou position du navire» par «emplacement ou position du navire au moment du rejet».
- 3. Dans le formulaire Id) et dans les formulaires IIa) et b), remplacer les mots «emplacement et position du navire» par «emplacement et position du navire au moment du rejet».
- 4. Dans le formulaire Ic), ajouter la nouvelle ligne 17 suivante: «17. Quantité approximative d'eau rejetée» et modifier en conséquence les numéros 18 à 20 du paragraphe (d).
- 5. Supprimer les mots «par le navire» dans le titre du formulaire Id) et du formulaire IIb).
- 6. Dans le formulaire III, remplacer les mots «emplacement et position du navire» par «emplacement et position du navire au moment de l'événement».